

A photograph of a modern outdoor pool deck. The deck is made of dark, wet wooden planks that reflect the surrounding environment. Two light-colored lounge chairs are positioned on the deck, with a small round table between them holding a green glass bottle. The deck is bordered by a concrete path on the left and a white wall with some plants on the right. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

WI-POOL

MENER À BIEN VOTRE PROJET PISCINE

La piscine tout en un

Sommaire

Livre blanc Pisciny	1
Introduction	3
L'expertise Wi-Pool	3
Par où commencer son projet piscine ?	4
Les normes obligatoires	6
Choisir un type de piscine	9
Déterminer les aménagements autour de la piscine	11
Aménager sa terrasse autour de sa piscine	13
Comment mettre en oeuvre son projet de piscine ?	21
Conclusion	23



Introduction

Construire sa piscine n'est pas de tout repos, il est important de prendre en compte plusieurs critères avant de se lancer dans son projet. L'emplacement, les matériaux, les normes obligatoires ou encore les accessoires de votre piscine.

Dans ce guide nous vous détaillons **les différents aspects** à prendre en compte pour la réussite de votre projet.

L'expertise Wi-Pool

Wi-Pool est une entreprise spécialisée dans **la conception d'équipements connectés pour piscines**. Avec plus de 100 fonds mobiles installés ou en cours d'installation, Wi-Pool rend **le fond mobile et ses avantages accessibles à tous**.





Par où commencer son projet de piscine ?

Définir le terrain réservé à la piscine

Pour définir l'emplacement de votre piscine, vous devez prendre en compte **plusieurs critères** tels que la superficie de votre terrain, son inclinaison et son orientation. Si vous souhaitez vous prélasser au soleil dans votre piscine, il faudra choisir **un espace ensoleillé**, idéalement à l'abri des vents, mais également **avec peu de vis-à-vis**. Et si vous choisissez de positionner votre piscine en pente, pensez à inclure cette caractéristique **dans votre budget**.

Les démarches nécessaires pour savoir si son terrain est piscinable

Pour savoir si votre terrain **est piscinable**, la première chose à faire est de **se rapprocher de la Mairie** de votre commune afin d'obtenir **un Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Celui-ci vous est fourni gratuitement, et **définit les règles applicables** à votre terrain en fonction de sa localisation. Dans certains cas, notamment les grandes agglomérations, le PLU est consultable **directement sur le site internet** de votre commune.

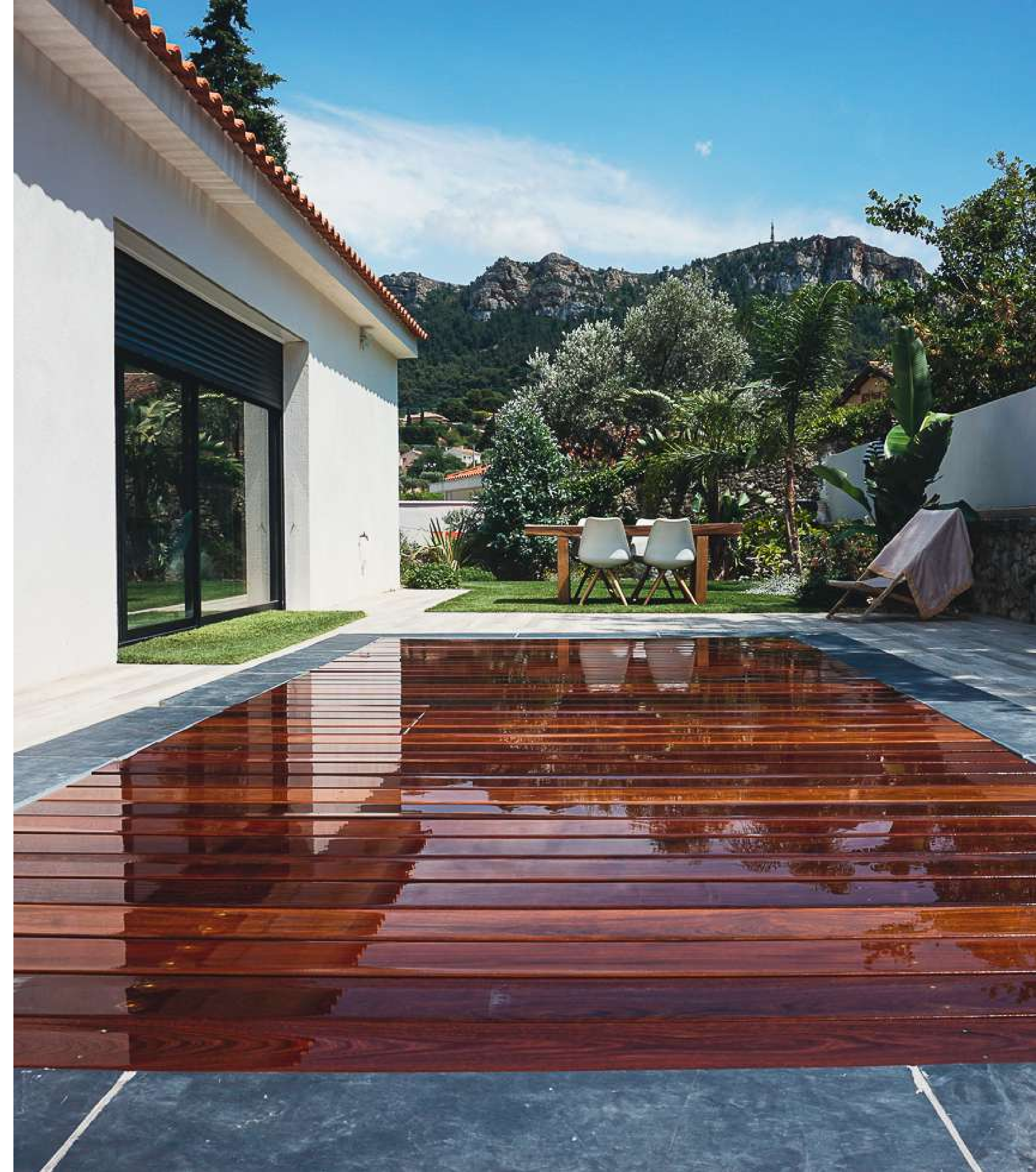
Ce document divise la commune en plusieurs zones distinctes, avec notamment :

- La zone A : terrain réservé aux **activités agricoles**
- La zone AU : terrain naturel destiné à **accueillir des constructions**
- La zone N : terrain naturel **aux paysages préservés**
- La zone U : terrain en zone **urbanisée**

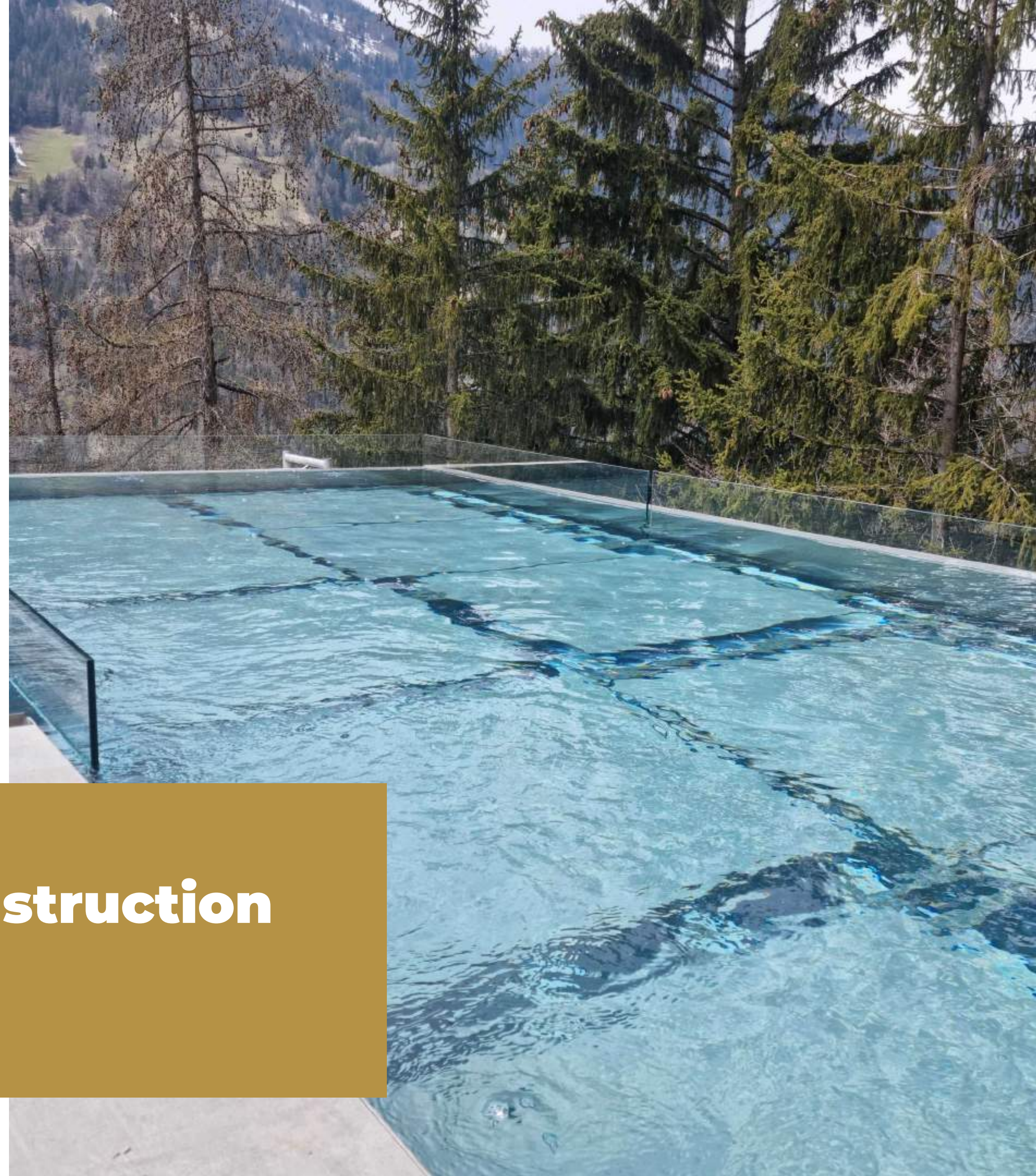
Sachez d'ores et déjà qu'il vous sera **presque impossible** d'implanter votre piscine en zone A. En zone N, cela sera **très compliqué** et vous devrez obtenir **un accord du préfet**, après expertise sur place.

En zone U, vous ne devriez **pas rencontrer de difficultés**.

Pour finir, en zone AU, le délai d'obtention du permis de construire est plus long, mais **largement envisageable**.



Les normes à la construction de la piscine





Peu importe la taille de votre piscine, un dispositif de sécurité **est obligatoire** pour toute piscine enterrée. Celui-ci permet notamment d'éviter **la chute d'un enfant** dans votre piscine. Sans dispositif de sécurité, vous vous exposez à une amende pouvant atteindre **jusqu'à 45000 euros !**

Dans tous les cas, et quelle que soit la zone dans laquelle vous vous situez, le permis de construire vous **sera réclamé** pour tout aménagement **supérieur à 20 m²** de surface de plancher. En général, le délai d'obtention de ce précieux sésame est de **deux mois**.

En revanche, si votre terrain ne se trouve pas **sur un site protégé** et que la surface de votre bassin ne dépasse pas **les 10 m²**, l'obtention du permis de construire **n'est pas obligatoire**. Entre 10 m² et 100 m² de superficie, il vous faudra obtenir une **déclaration préalable**. La demande se fait auprès du service Urbanisme de votre mairie. Ce n'est que si votre piscine dépasse les 100 m² de superficie que **l'obtention du permis de construire sera nécessaire**.

Bon à savoir : si vous souhaitez réaliser une piscine couverte, il vous faudra également obtenir un permis de construire pour tout abri dépassant les 1,80m de hauteur.

Les solutions existantes

- **Une barrière :** Contrairement à la plupart des dispositifs de sécurité, la barrière est **un obstacle physique** qui empêche l'accès à votre piscine. **3 minutes suffisent à un enfant pour se noyer en silence !** Ce système pourra donc **rassurer les parents** d'enfants en bas âge.

- **Une alarme :** Il s'agit du dispositif **le plus simple à installer**. Pour ce faire, il suffit de suivre les instructions fournies dans **la note technique** du vendeur ; il est donc possible **de réaliser la pose soi-même**. Deux principaux types d'alarme sonore existent : l'alarme **par immersion**, qui informe **de la chute** d'une personne dans l'eau, et l'alarme **périmétrique**, qui se déclenche lorsqu'un enfant **s'approche de la piscine**.

- **Une bâche :** Les normes imposent aux constructeurs de produire des bâches qui **empêchent l'immersion** des enfants de moins de 5 ans, qui **résistent au franchissement** d'adultes pesant jusqu'à 100 kg et qui ne **provoquent pas de blessure**. Il en existe plusieurs sortes : volet roulant automatique, couverture à barres ou bâche avec filet.

- **Un abri :** Dispositif de sécurité **le plus onéreux**, l'abri de piscine est **verrouillable**, ce qui confère une sécurité optimale. De plus, celui-ci permet de maintenir **une température agréable** et **la propreté de votre eau** de baignade, puisqu'il empêche les saletés, feuilles et autres insectes de se déposer.

- **Un fond mobile :** Assez méconnu, le fond mobile de piscine est pourtant le dispositif de sécurité **le plus polyvalent**. Ce système permet de **régler la hauteur** du fond de votre piscine : en position haute, **la sécurité est totale** puisque l'eau est inaccessible. En baissant légèrement la hauteur, il est aussi possible de **profiter d'une pataugeoire**, agréable et sécurisante pour les enfants. De plus, cette solution **s'adapte à tout type de piscines**, neuves comme anciennes !

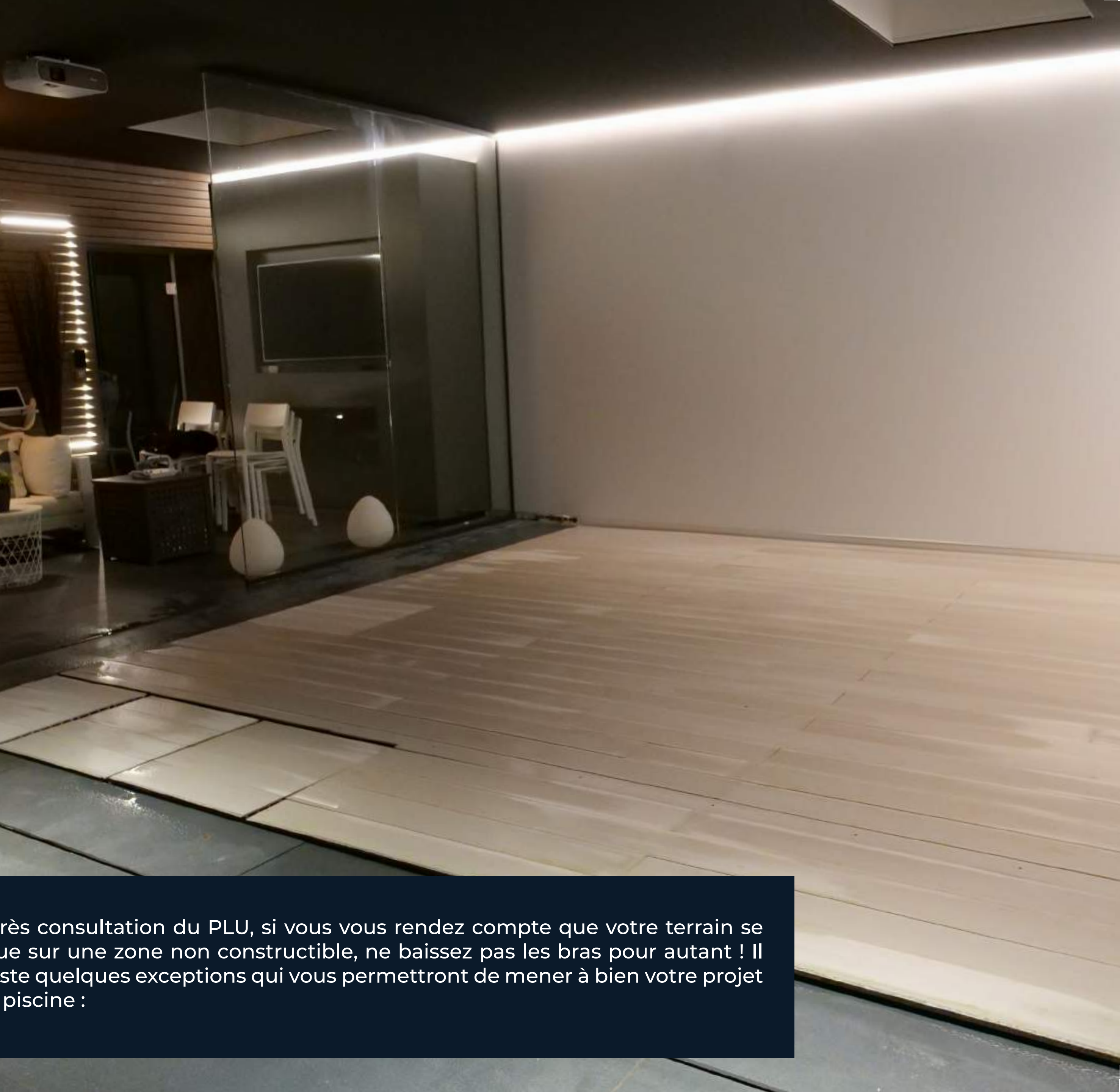
Que faire si mon terrain n'est pas constructible ?

- **Obtenir une autorisation :** Si votre piscine constitue une extension de votre maison, il est possible de l'implanter sur une zone **normalement non constructible**. Il vous faudra constituer un **dossier solide**, plans et devis à l'appui, mais vous devriez être en mesure de réaliser **les travaux souhaités**.

- **Obtenir une dérogation de la Mairie :** Si vous réussissez à prouver au service d'Urbanisme de la Mairie de votre commune que votre projet ne remet pas en cause **le code de l'urbanisme en vigueur**, vous pourrez peut-être **obtenir une dérogation**. Cette autorisation spécifique s'applique même sur une zone **non constructible**.

- **Faire réviser le PLU :** Dernière solution, demander à faire passer votre terrain de « zone non constructible » à « zone constructible ».

Après avoir épuisé **toutes ces solutions**, si vous n'avez pas réussi à obtenir les autorisations nécessaires, vous pouvez toujours vous tourner **vers des projets qui ne sont soumis à aucune contrainte**.



Après consultation du PLU, si vous vous rendez compte que votre terrain se situe sur une zone non constructible, ne baissez pas les bras pour autant ! Il existe quelques exceptions qui vous permettront de mener à bien votre projet de piscine :



Choisir un type de piscine

Le type de piscine se choisit en fonction de **son utilité**. Si vous êtes **un nageur** qui aime faire des longueurs, vous apprécierez les couloirs de nage, les bassins en longueur ou les bassins avec un système de nage à contre-courant. Si vous êtes **un sportif** qui souhaite pratiquer l'aquagym, un plus petit bassin se transformera facilement en un espace de sport. Ce même bassin pourra bien évidemment vous servir pour **partager des moments de convivialité** avec des invités **ou vous reposer et vous rafraîchir l'été**.

Une fois ces critères déterminés, vous pourrez vous orienter vers une piscine creusée ou enterrée, une piscine hors-sol, sur-mesure, etc.

- **Les piscines hors-sol** : elles sont **facilement démontables** et ne demandent pas beaucoup de travaux. Il faut simplement choisir des modèles de qualité avec de bons systèmes de filtration. **À poser sur un sol plat**, elles peuvent avoir une structure rigide en acier ou en bois, ou encore être gonflables et autoportantes.

- **Les piscines semi-enterrées** : elles sont idéales pour **les espaces ne pouvant pas accueillir de piscines creusées** puisqu'elles peuvent être montées sur tous types de terrains.

- **Les piscines enterrées ou creusées** : les piscines en béton armé, coulé ou projeté sont **les plus solides**. Les piscines coques quant à elles, sont **faciles et rapides à monter**. Les piscines en panneaux modulaires sont vendues en kit et permettent de construire des piscines avec **des formes arrondies**.



Déterminer les aménagements autour de la piscine





Certains équipements de piscine **sont indispensables pour assurer la sécurité** des baigneurs. C'est le cas par exemple des systèmes de filtration **qui purifient l'eau**.

Pour augmenter le **confort de votre piscine**, vous pouvez également opter pour **des aménagements optionnels** tels qu'un système de chauffage, des éclairages aux différentes couleurs, mais également des douches extérieures à proximité de la piscine.

Plus encore, vous pouvez réserver un espace jacuzzi avec un système de bain à remous.

Aménager sa terrasse autour de sa piscine



Lorsque l'on prépare son projet de piscine, il faut également penser à **l'aménagement de l'environnement** entourant son bassin. Le choix des matériaux, le bon moment pour effectuer les travaux, les solutions existantes pour une terrasse ou une plage de piscine adaptée à votre aménagement extérieur...

Aménagement de sa plage de piscine : choisir le bon matériau

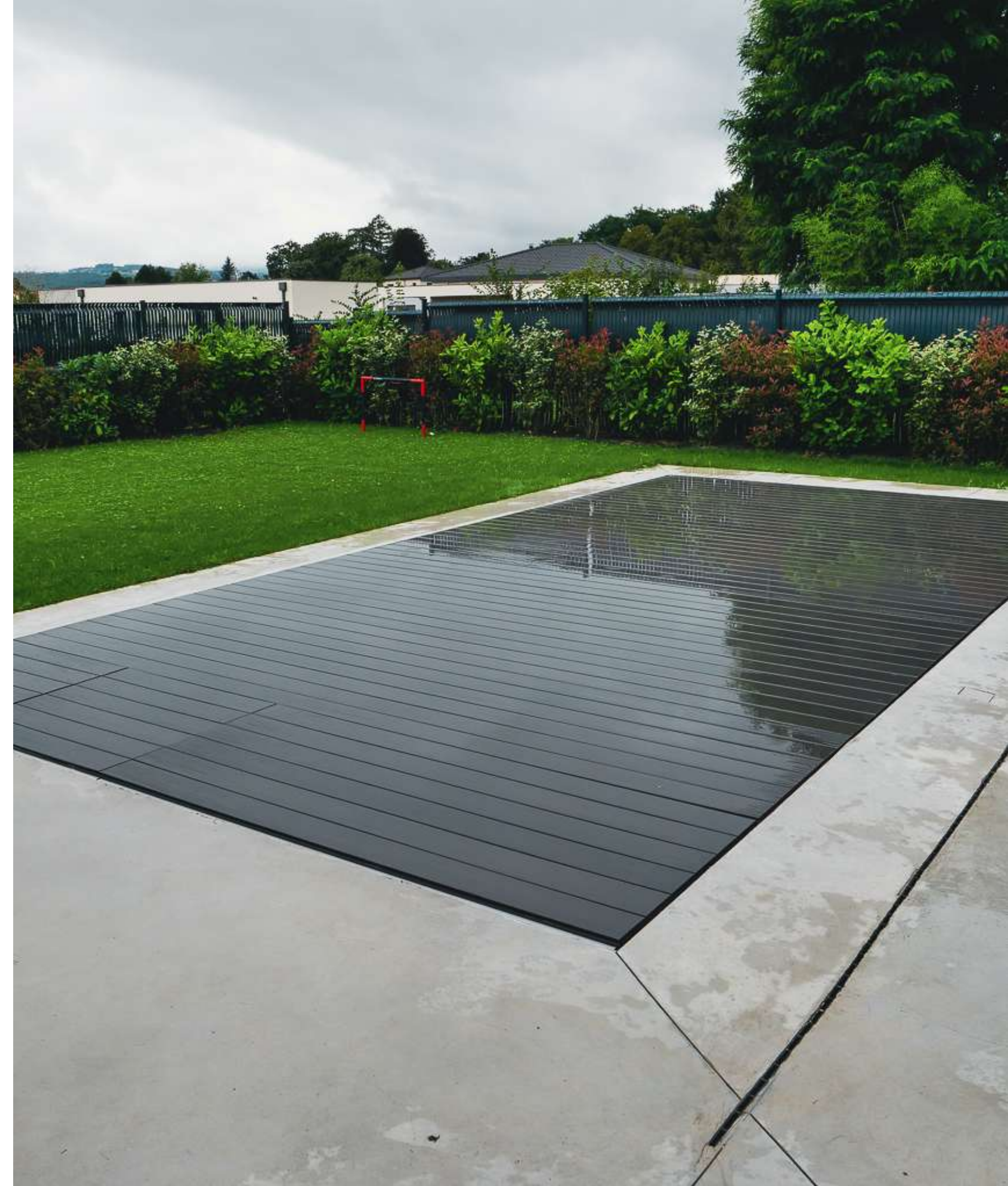
L'aspect antidérapant est sans conteste **le point le plus important** dans le choix du matériau pour une terrasse de piscine. Et pas seulement lorsqu'on a des enfants ! Car sur un sol lisse et humide un accident est si vite arrivé... De nombreux matériaux existent pour aménager un espace sécurisé et choisir celui qui correspondra à vos envies en **termes d'esthétisme** !

La terrasse de piscine en béton

Parmi les matériaux les plus utilisés, le béton permet de réaliser un dallage autour de sa piscine qu'il est ensuite possible **de personnaliser**. Souvent utilisé comme support d'un carrelage par exemple, le béton coulé peut aussi être **l'unique matériau** d'une terrasse de piscine. En effet, coté déco il peut parfaitement offrir une finition très esthétique lorsqu'il est :

- **Coloré** : les innombrables nuances de pigments qui peuvent y être ajoutés ouvrent le champ des possibilités à tous les goûts !
- **Désactivé** : C'est le matériau antidérapant par excellence grâce à son côté granuleux et il existe aussi en différents coloris.
- **Imprimé ou estampé** : pour donner un effet bois ou carrelé à sa terrasse de piscine !

Mais avant de vous décider à aménager votre terrasse de piscine en béton, **il est nécessaire d'en connaître les avantages comme les inconvénients** :





Avantages

- Les nombreuses possibilités de personnalisation du béton en termes de décoration.
- La possibilité d'utiliser uniquement ce matériau pour aménager sa terrasse de piscine.

Inconvénients

- Une pose qui n'est pas toujours évidente.
- L'ajout nécessaire d'une résine pour le protéger.
- Un prix pouvant aller du simple au double en fonction de sa région d'habitation, du type de béton et de l'aménagement extérieur existant facilitant ou non le chantier.

La terrasse de piscine en bois

Un autre matériau très apprécié pour l'aménagement d'une terrasse de piscine **c'est le bois !** Les différentes essences existantes permettent d'adapter **le côté « nature »** de ce matériau à de nombreuses envies **en termes de coloris et d'esthétisme.**

De plus, la pose de lambourdes sur des plots est une technique généralement **assez simple à réaliser.** Mais choisir le bois pour sa terrasse de piscine ne présente **pas que des avantages.**

Avantages

- Donne un côté nature à l'environnement de la piscine.
- Ses différentes essences qui permettent de s'adapter à tous les goûts.

Inconvénients

- Le bois nécessite un entretien régulier pour ne pas perdre en qualité et en esthétique.
- Attention aux échardes !

La terrasse de piscine en pelouse synthétique

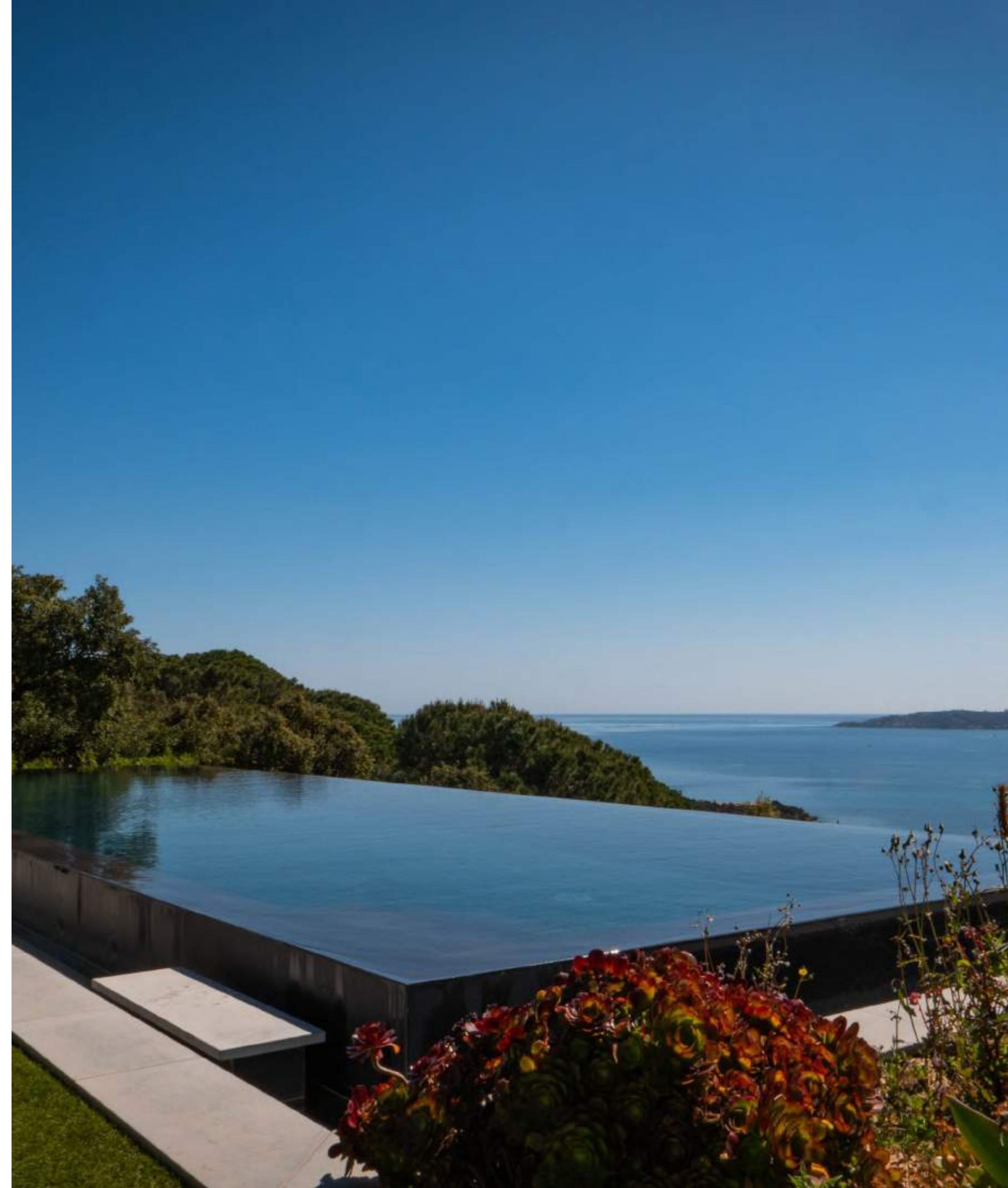
Pour celles et eux qui veulent **un petit coin de nature** autour de leur piscine sans passer par le bois, la pelouse synthétique **sera le matériau idéal !** Et elle ne demande pas l'entretien nécessaire à une pelouse naturelle qui risquerait en plus de salir l'eau du bassin au moment de la tonte. Mais le gazon artificiel présente aussi des avantages comme des inconvénients :

Avantages

- Une pose très facile.
- Donne un aspect « plage verte et nature » à la piscine.

Inconvénients

- Peut très vite se dégrader si elle n'est pas de bonne qualité
- Accroche facilement les saletés environnantes ce qui la rend difficile à entretenir





La plage de piscine en carrelage

Depuis toujours, le carrelage est **la star des terrasses de piscine** ! Pouvant se décliner en une multitude de coloris ou de formes, les différentes solutions de pose, droite ou diagonale par exemple, permettent de créer une plage de piscine **vraiment personnalisée**.

Avantages

- S'adapte à tout les budgets
- Les nombreux coloris et formes disponibles
- Facile à entretenir

Inconvénients

- Ne résistent pas très bien au choc
- Attention aux carrelages qui glissent quand ils sont trop lisses

La plage de piscine en pierre

Pour ne pas risquer la casse d'un carreau de carrelage due à un choc, **l'alternative idéale** c'est la terrasse de piscine en pierre naturelle ! Elle présente, elle aussi, l'avantage de proposer différentes teintes, comme le rose granit ou le gris ardoise par exemple, mais une plage de piscine en pierre sera **bien moins fragile que celle en carrelage**.

Avantages

- Sa grande résistance dans le temps
- La possibilité de choisir un coloris à son goût
- Un entretien facile

Inconvénients

- Une pierre foncée comme l'ardoise peut chauffer, donc bien choisir son type de pierre
- Attention à la pierre trop lisse qui nécessitera un traitement antidérapant !

La plage de piscine en composite

Pour éviter les éclardes du bois naturel, la plage de piscine en composite est souvent **une très bonne alternative**. En plus, si cette farine de bois associée à de la résine présente tout l'aspect visuel du bois, le composite ne **possède pas l'inconvénient d'un entretien aussi régulier et indispensable que le bois**.

Avantages

- Avoir une terrasse de piscine en bois, sans bois !
- Sa facilité d'entretien

Inconvénients

- L'aspect plastique de certains composites





Quel est le meilleur moment pour construire sa terrasse ?

C'est avant tout le choix des matériaux qui vous aidera à **déterminer le meilleur moment** pour construire votre terrasse de piscine. En effet, si vous vous êtes décidé pour **une dalle en béton** par exemple, il faut savoir que ce type de travaux se réalise à une température entre 5° et 25°. Elle ne pourra donc se faire en hiver dans une région où les températures descendent trop bas et non plus lors des étés caniculaires !

Pour une plage de piscine en bois, oubliez les périodes pluvieuses qui risqueraient d'accueillir vos plots de fixations sur un sol détrempé et le revêtement bois n'aime pas non plus l'humidité. **Alors que le carrelage** ou la pierre ne craignent pas plus l'eau que le froid.

Et, au-delà des matériaux, intempéries ou températures, pensez aussi qu'une terrasse de piscine **de plus de 20 mètres carrés et/ou 60 cm de hauteur** est soumise à autorisation : il faut donc prendre ce laps de temps en considération dans le **planning de vos travaux** !

Penser aux différents dispositifs et au local technique

Lors de la construction de votre piscine, il faut également penser à **réserver un espace** pour **votre local technique**, idéalement à une distance comprise entre 5 et 10 mètres de votre bassin d'eau. Vous pourrez ainsi **stocker au sec** : la pompe, le filtre, les passages et les raccordements des canalisations, le coffret électrique, les buses de refoulement, les skimmers, l'aspirateur de piscine et robot hydraulique, les produits traitants, etc.

Comprendre les démarches administratives

Ne vous y prenez pas à la dernière minute pour **développer votre projet de piscine**. En plus des aléas météorologiques qui peuvent repousser les travaux, il faut réaliser **des démarches administratives** pour construire une piscine. En fonction de vos plans, vous aurez besoin de vous rapprocher de votre commune pour **obtenir un permis de construire et/ou une déclaration préalable de travaux**.

Définir un budget

Le budget nécessaire à la construction d'une piscine peut parfois s'avérer être important **en fonction de vos attentes**. Il est donc important de vous fixer **une somme limite à ne pas dépasser**. Dans vos calculs, pensez à comprendre le terrassement et l'aménagement nécessaire à l'accueil de votre piscine sur votre terrain.

N'hésitez donc pas à demander des devis aux piscinistes.



**Comment mettre en oeuvre
son projet de piscine ?**





Qui contacter pour un projet piscine ?

Pour mener à bien **votre projet de piscine**, il n'y a rien de mieux que de se renseigner directement auprès de professionnels du domaine. **Chez Wi-Pool**, nous vous accompagnons dans vos projets.

Nous vous invitons également à vous rapprocher de votre banque pour **déterminer votre capacité de remboursement** si vous optez pour un financement à crédit.

Comment choisir les dispositifs indispensables ?

Votre pisciniste pourra vous conseiller **en fonction du type de bassin** choisi et de vos attentes. Si vous avez des enfants en bas âge, des dispositifs de sécurité **seront indispensables**. Le choix de votre système de filtration et de pompe quant à lui, se fera en fonction de **la superficie de votre bassin**.

Quelle est la meilleure solution pour le financement d'une piscine ?

Il existe plusieurs possibilités **de financement** pour votre projet de piscine. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre banque pour espérer obtenir un crédit ou vous rapprocher de votre pisciniste. Il n'est pas rare que certains professionnels du domaine mettent en place **des partenariats avec des organismes de prêts**, ce qui vous permettra d'obtenir **des taux d'emprunt négociés**.

Conclusion

Il existe **plusieurs possibilités de financement** pour votre projet de piscine. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre banque pour espérer obtenir un crédit ou vous rapprocher de votre pisciniste. Il n'est pas rare que certains professionnels du domaine mettent en place **des partenariats avec des organismes de prêts**, ce qui vous permettra d'obtenir **des taux d'emprunt négociés**.

